

LES JEUNES QUI ONT AFFAIRE À LA JUSTICE FRAPPÉS D'AUSTÉRITÉ !

Par décret du 27 février 2024, il est imposé à toutes les institutions d'Etat de faire des économies.

La petite administration d'Etat qu'est la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) qui prend en charge les jeunes qui ont affaire à la justice et dont les médias parlent si souvent pour en faire des enjeux politiques, se voit fin juillet percutée par une annonce brutale de sa direction concernant le non-renouvellement d'un grand nombre de contractuels.

La constitution rapide d'une intersyndicale comprenant le SNPES/FSU, la CGT, l'UNSA PJJ et la CFDT justice (avec qui le SNP est en lien) a pu débloquer, avec le ministère de la Justice, une réserve budgétaire afin de pérenniser les contrats déjà engagés, promis et ceux dont le délai légal de préavis n'était pas respecté.

Cependant le plan d'austérité sur les terrains perdure et rien ne garantit que les moyens accordés soient immédiatement reversés au bénéfice des personnels concernés sous contrats.

Ce sont encore des services publics qui en font les frais alors même qu'il s'agit d'un public d'enfants, d'adolescents et de leurs familles qui, pour la majorité d'entre eux, ont été confrontés à de multiples ruptures dans les liens, les lieux, les institutions où la prise en compte du soin psychique est importante et où la continuité des prises en charges et la fiabilité dans les adultes est absolument essentielle.

Pourtant le gouvernement persiste et signe dans une politique de recrutement a minima où les contractuels qu'ils soient psychologues ou éducatifs sont toujours conçus comme des variables d'ajustement des contraintes budgétaires.

Nous ne pouvons que soutenir les actions de cette intersyndicale et l'appel à la grève du 14 août. Même au cœur de l'été, le SNP continue de défendre la qualité et la continuité du service public pour que les psychologues notamment soient plus nombreux pour assurer la prise charge des publics les plus fragilisés.